

QUESTIONS SUR L'ACTUALITE

Questions sur l'actualité
7 novembre 2011- 6h33, 7h33 et 8h33

Editorialiste : Dr Yves Ekoué AMAÏZO,
Radio Africa numéro 1



L'emploi des domestiques en Afrique. Entre ignorance et abus... des enfants !

Depuis juin 2011, l'Organisation internationale du travail plus connu sous le nom de BIT (Bureau international du travail) propose des normes internationales en matière de droits syndicaux, de conditions de travail et de rémunération, de sécurité sociale et de droit du travail pour le travail domestique.

Pour que ces normes aient force de loi, il faut que les Etats membres du BIT ratifient la Convention adoptée et le mettent en œuvre dans les lois nationales. De nombreux Etats africains sont assez hypocrites car ils ratifient mais ne proposent pas les décrets d'application ou de mise en œuvre.

C'est grâce à l'action d'un Réseau dénommé l'Union internationale des travailleuses domestiques, une organisation syndicale des travailleurs dans le secteur agricole, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie et de l'emploi informel (UITA ou WIEGO en anglais)) que tout a démarré il y a 3 ans.

En réalité, il existe une véritable discrimination envers cette catégorie de travailleurs dans les législations dans le

-----+~+@+~+-----

Les familles ne sont pas heureuses et le temps qu'ils ou elles font gagner sur une journée ne se retrouve pas dans le « trousseage du domestique », une fausse épargne. Donc, du RESPECT pour les travailleurs et travailleuses domestiques.

En Afrique, la hiérarchisation des classes restent très ancrée dans les mentalités. Cela conduit souvent les « en haut d'en haut » à mépriser les « en-bas d'en-bas ». Les zones rurales ou péri-urbaines servent de centres de recrutement avec le lot de ruses et de mystification sur les salaires réels perçus alors que les heures de travail dépassent souvent les 18h quand ce n'est pas du 24heure sur 24. L'Afrique doit réapprendre à respecter ses travailleurs domestiques en évitant de faire travailler les enfants, abuser des

monde, en Afrique ne particulier. Les salaires pour le travail domestique ne sont pas réglementés. Il n'y a souvent même pas une reconnaissance leur statut. Pourtant ils ou elles sont nombreux à soutenir dans le formel comme dans l'informel, la croissance économique des pays africains. Ils ou elles sont nombreux à améliorer le bien-être dans les familles. Il faut donc éviter de les considérer comme des sous-hommes ou des sous-femmes. Les médias français ont mis longtemps avant d'utiliser le nom de Nafissatou Diallo et préféraient parler de la « femme de ménage » dans l'affaire DSK (Dominique Strauss-Kahn), un déni d'identité qui ne passe pas inaperçu. Il faut donc louer l'agence spécialisée des Nations Unies, le BIT et son Directeur général Mr Juan Somavia, d'avoir permis de poser les bases d'une égalité des droits avec les autres travailleurs. Le problème reste culturel. Les travailleurs domestiques sont souvent soit des victimes, soit les gens prennent pitié. Sans eux, le monde ne tourne pas.

personnes sans défense notamment les jeunes filles. Le nombre d'enfants africains qui travaillent entre 7 et 14 ans restent inquiétants : la moyenne des pays africains se situerait entre 5,1 % en Afrique du sud jusqu'après de 69 % en Ethiopie. Entre 60 % et 90 % sont actifs dans l'agriculture pour des salaires de misère quand il y a salaire. De nombreux employeurs croient bénéficier d'un solde de tous comptes dès lors qu'ils estiment financer la scolarité de l'enfant alors que dès le retour de l'école, ce sont les travaux domestiques. Les Africains doivent changer cela au lieu d'attendre que ce soit les ONG (organisations non gouvernementales) qui viennent s'en servir comme un fonds de commerce sous le couvert de l'aide à l'Afrique. YEA.

A retenir

- ✓ Juin 2011 : convention du BIT sur l'emploi des travailleurs domestiques
- ✓ Victoire de l'Union des travailleurs domestiques
- ✓ Problème d'identité, de mentalité et d'inégalité
- ✓ Respect pour le travail domestique
- ✓ Trop d'enfants africains travaillent sans pouvoir épargner

Thème en gestation

- ◆ Transférer les pertes sur les contribuables : Effets collatéraux de la déréglementation
- ◆ Quatre milliardaires africains : neutraliser l'Etat sinon mission impossible !



Contact Africa1
+33 1 55 07 58 07/01
www.africa1.com

E-mail:

info@africa1.com
yeamaizo@amaizo.info

Questions sur l'actualité

La Grande Matinale
Lundi à Vendredi :
6h33, 7h33 et 8h33

Questions sur l'actualité

Une rubrique qui offre une réponse à
chaud des Africains aux Africains.

Cette chronique afrocentrique permet
d'apporter des éclairages originaux,
assurément différents de
l'occidentalo-centrisme ambiant.



Interdépendance africaine

www.amaizo.info

Rubrique
Chronique afrocentrique

[http://amaizo.info/category/
chronique-afrocentrique/](http://amaizo.info/category/chronique-afrocentrique/)